

LE PROFESSEUR PROFESSIONNEL

Christian BIALÈS

Professeur honoraire de Chaire Supérieure
en Économie et Gestion
www.christian-biales.fr

Ce site se veut **évolutif**. Pour cela il fait l'objet d'un **enrichissement documentaire régulier**.

© **Les textes édités sur ce site sont la propriété de leur auteur.**

Le code de la propriété intellectuelle n'autorise, aux termes de l'article L122-5, que les reproductions strictement destinées à l'usage privé.

Pour toute utilisation de tout ou partie d'un texte de ce site, nous vous demandons instamment d'indiquer clairement le nom de l'auteur et la source :

CHRISTIAN BIALÈS

Professeur honoraire de Chaire Supérieure en Économie et Gestion
Montpellier (France)

www.Christian-Biales.fr

Tout autre usage impose d'obtenir l'autorisation de l'auteur.

Vous pouvez aussi [mettre un lien vers cette page](#)

J'ai personnellement toujours considéré que la qualité du recrutement et de la formation des professeurs est LA condition sine qua non de la réussite du système éducatif.

L'état présent de la littérature et les expériences menées en IUFM depuis leur création montrent que la formation des enseignants est effectivement un thème de réflexion et un enjeu de société d'une importance considérable.

L'ouvrage paru en 1996, *Former des enseignants professionnels* (éd. De Boeck Université), qui réunit les contributions de plusieurs spécialistes de ce thème, et la circulaire que viennent de faire paraître conjointement dans le BO du 29 mai 1997 les directeurs de la DLC et de la DGES sur la mission et les compétences professionnelles générales des enseignants montrent l'actualité du sujet et la préoccupation que celui-ci suscite aujourd'hui chez les responsables du MEN (cette circulaire est reproduite en grande partie ci-après en annexe).

Une étude récente du Centre national des statistiques du Département américain de l'éducation (l'équivalent de la DEP de notre MEN), établit, à partir d'une enquête faite auprès de 500 000 élèves de 47 pays, un classement de ces pays selon les performances du système éducatif et trouve l'explication du classement obtenu non dans le nombre d'heures d'enseignement ou le nombre de devoirs à faire à la maison, etc., mais dans la qualité de la formation des enseignants : "il faut une excellente formation professionnelle initiale et une mise à jour permanente de la formation des maîtres". Or, la France est au milieu de l'échelle ... (cette étude est citée dans le numéro de juin 97 de la revue "Sciences Humaines").

De manière plus générale, selon Ph. Perrenoud (1994), "l'enjeu global est double : la crise et le déficit des finances publiques poussent la société à demander au système éducatif de faire aussi bien avec moins de ressources ; dans le même temps, on attend des rendements non seulement stables mais qui vont en s'améliorant, en termes de taux de scolarisation et de nombre de diplômes, mais aussi de niveau réel de compétence des générations nouvelles. L'insistance sur des écoles plus efficaces, la pression à la productivité qui s'exercent sur le système éducatif et le corps enseignant peuvent conduire à deux scénarios : professionnalisation ou prolétarisation du métier. La prolétarisation passerait par une dépendance accrue à l'égard de la noosphère [Chevallard, 1985], la sphère des spécialistes (des programmes, de la didactique, de l'évaluation, des technologies éducatives, ...) qui pensent la pratique des enseignants. On renforcerait la conception de l'enseignement comme << livraison de services >> [Vonk, 1992]. L'enseignant accompagnerait un << produit didactique >> conçu en dehors de lui et même de l'établissement. On ne lui reconnaîtrait qu'une compétence professionnelle limitée : il lui suffirait, en quelque sorte, de suivre le mode d'emploi des programmes et des didactiques, en procédant à des ajustements de détail en fonction des conditions locales. Cette voie est tentante, parce qu'elle apparaît moins coûteuse, moins menaçante pour les bureaucraties scolaires, plus conforme aux façons de penser des planificateurs et aux intérêts de la noosphère ; et aussi parce qu'elle va dans le sens des aspirations d'une partie des enseignants [Bourdoncle, 1994 ; Perrenoud, 1993]. Pourtant, c'est une voie sans avenir dans un métier de l'humain, du moins si l'on veut vraiment amener la majorité des jeunes à de hauts niveaux de compétence réelle (et non de scolarisation formelle), à la mesure des incertitudes et de la complexité des sociétés modernes. L'échec scolaire résiste aux solutions toutes faites, il exige la prise en compte d'une

multitude de facteurs et de dynamiques que seul un enseignant <<expert>> peut discerner et maîtriser. La seule voie d'avenir, certes plus risquée, plus coûteuse, plus lente, passe par ce qu'on appelle maintenant la professionnalisation du métier d'enseignant".

A priori, professeur est une profession ; certains sont même tentés d'en faire une profession de foi...et de justifier leur choix de carrière par la vocation ! Mais, à entendre de nombreux collègues qui considèrent que c'est une question de don ou qu'ils ont appris ce métier "sur le tas" et que leur capacité professionnelle peut se résumer à la seule maîtrise de la matière à enseigner, ou à voir un certain nombre d'experts-comptables ou professionnels de l'entreprise estimer qu'ils ont la fibre enseignante, on peut légitimement se demander si l'enseignement est vraiment considéré comme une profession.

Nous nous demanderons dans une première partie si le métier de professeur constitue une profession à part entière : le professeur est-il un professionnel ? Dans la seconde partie, nous envisagerons quelques pistes pour une formation à la professionnalisation du métier de professeur, pour que le professeur soit un professionnel !

PARTIE I : LE PROFESSEUR, UN PROFESSIONNEL ?

Pour répondre à cette question, dans un premier temps nous tenterons de cerner la notion de professeur et évoquerons le processus de professionnalisation, et dans un second temps nous étudierons les compétences professionnelles du professeur.

SOUS-PARTIE 1 : DÉFINITION DU PROFESSEUR

SECTION 1: Professeur, un statut et des rôles

§1) Statut et rôle.

-A- Des définitions.

1) Le statut.

Le statut est la position acquise au sein de la structure sociale ; et cela à la fois de manière externe (position des enseignants dans la stratification sociale, l'échelle des revenus et le niveau de prestige) et de manière interne (position dans le système organisé d'un établissement et de l'administration de l'Éducation nationale : on parle par exemple des statuts de professeurs certifiés et agrégés). A chaque statut correspond un ensemble de droits et de devoirs.

2) Le rôle.

Le rôle est le modèle social qui inspire et organise les conduites de l'individu selon la position sociale de celui-ci, notamment envers tous ceux qui occupent des positions complémentaires : rôle du professeur-pédagogue devant le groupe-classe, rôle du professeur-conseil pour les élèves et les familles, rôle du professeur-membre d'une équipe pédagogique en relation avec ses collègues, rôle du professeur-membre d'une communauté pédagogique en relation avec les différents personnels de l'établissement, ...

Chaque rôle se joue si l'on peut dire à trois niveaux :

Le niveau social et formel : le contenu du rôle est directement lié à la position sociale occupée par la personne, à son statut.

Le niveau personnel et psychologique : la personnalité de l'individu intervient évidemment dans le vécu des différents rôles qu'il est amené à jouer.

Le niveau psychosocial, intermédiaire entre les deux précédents, où se nouent les interactions entre le contenu théorique du rôle, normé par le statut, et la façon dont l'individu accommode ce contenu à sa personnalité et à la situation du moment.

-B- Des relations.

Comme on vient de le voir, le rôle est en définitive un compromis entre les normes sociales prescrites par le statut et l'individu qui cherche à se conformer à ce statut tout en l'interprétant à sa façon.

Avec R. Linton, on peut considérer que le statut est un concept statique et structural alors que celui de rôle est dynamique et fonctionnel.

Comme on l'a montré pour le professeur, au statut correspond toute une panoplie de rôles.

§2) Statut et rôles du professeur.

-A- Le statut de professeur :

1) Le statut social du professeur

Comme le montre le titre d'un ouvrage publié en 1987, "Les professeurs de l'enseignement secondaire, un métier de classe moyenne" de J.-M. Chapoulié (éd. de la MSH), les professeurs se situent au milieu de l'échelle sociale et estiment que leur statut se dévalorise : F. Dubet constate que "les professeurs éprouvent un sentiment de chute sociale". Remarquons d'ailleurs que dans "La distinction", publiée en 1980, P. Bourdieu classait les professeurs dans la classe dominante, tout en reconnaissant qu'il s'agissait d'une classe particulièrement hétérogène en opposant d'un côté les professeurs et cadres administratifs supérieurs et de l'autre les industriels et professions libérales en fonction du poids respectif du capital culturel et du capital économique ; il serait peut-être amené aujourd'hui à faire figurer les professeurs dans la classe qu'il appelle la petite bourgeoisie.

Il n'empêche que les enseignants constituent une véritable *corporation* parce qu'ils sont en général adhérents de plusieurs organismes qui gravitent tous autour de l'Éducation nationale et forment un secteur imposant de l'économie sociale : la MGEN, la MAIF, la CAMIF, la MRIFEN, la CASDEN, ...

On peut dire aussi que les enseignants forment une *communauté* en ce sens qu'ils ont des intérêts, des idées, des valeurs, des rituels, des buts communs. Et comme toute communauté, le corps enseignant fonctionne selon une logique communautaire triplement dialectique :

- identité individuelle et identité collective s'imprègnent réciproquement ;
- le fonctionnement du groupe prévoit des règles-rites, et d'inclusion et d'exclusion ;
- il y a à la fois solidarité au sein du groupe et hostilité ou réticence vis-à-vis de l'extérieur.

En tant que *groupe social*, le corps enseignant présente certaines caractéristiques spécifiques :

- féminisation du métier,
- syndicalisation peu importante mais plus forte que la moyenne nationale (un bon tiers contre moins de 10%) et de toute façon très prégnante (le syndicalisme enseignant joue un rôle important dans l'homogénéisation du "corps enseignant" et dans la conscience professionnelle de l'ensemble des professeurs),
- reproduction sociale forte,
- "endogamie" répandue : un tiers des professeurs femmes ont pour conjoint un enseignant et 44 % des professeurs hommes ont pour conjointe une enseignante.

2) Le statut institutionnel du professeur

Le statut institutionnel du professeur a deux faces, celle des devoirs et celle des droits. En ce qui concerne les devoirs, on peut dire que le professeur a en amont les responsabilités d'un fonctionnaire, et en aval celles d'un enseignant.

a- Les responsabilités institutionnelles du fonctionnaire.

Elles sont fixées par le code de la fonction publique et se traduisent par un certain nombre d'obligations.

Le professeur doit en particulier respecter les obligations prévues par la loi générale du 13 juillet 1983 :

- l'art. 25 : l'obligation de consacrer l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches qui leur sont confiées et donc interdiction d'exercer en même temps une activité privée lucrative ;
- l'art. 26 : l'obligation de discrétion professionnelle ;
- l'art. 27 : l'obligation d'informer le public ;
- l'art. 28 : "tout fonctionnaire, quel que soit son rang dans la hiérarchie, est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées" ;
- l'art. 29 : "toute faute commise par un fonctionnaire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions l'expose à une sanction disciplinaire ...".

De plus, le professeur fonctionnaire est soumis à des obligations spécifiques, comme en matière de résidence de participation aux jurys des examens et concours.

b- Les responsabilités institutionnelles de l'enseignant.

Elles viennent d'être clairement et officiellement rappelées dans la circulaire n°97-123 du 23/5/97, dont le but affiché est de fournir aux différents partenaires de la formation initiale des références communes.

Pour le MEN, la responsabilité du professeur s'exerce dans un triple cadre :

- (1) Exercer sa responsabilité au sein du système éducatif
 - situer son action dans le cadre de la mission que la loi confère au service public d'éducation
 - contribuer au fonctionnement et à l'évolution du système éducatif
- (2) Exercer sa responsabilité dans la classe
 - connaître sa discipline
 - savoir construire des situations d'enseignement et d'apprentissage
 - savoir conduire la classe
- (3) Exercer sa responsabilité dans l'établissement.

-B- Les rôles de professeur : les responsabilités éducatives du professeur

1) Trois rôles, trois niveaux de responsabilités.

La responsabilité morale du professeur se trouve inscrite d'emblée dans sa triple vocation à enseigner, éduquer et instruire des enfants et des adolescents, donc dans ses trois rôles d'enseignant, d'éducateur et de formateur.

L'étymologie nous est précieuse pour apprécier les nuances entre ces trois rôles complémentaires du professeur :

enseigner, du latin *insignire*, signifie signaler, distinguer, autrement dit marquer d'un signe, celui d'une culture, pour distinguer l'homme cultivé de celui qui ne l'est pas ;

éduquer vient aussi du latin mais peut avoir deux origines un peu différentes si l'on veut jouer sur les mots, celle du verbe *educare* (élever, avoir soin de, former) et *educere* (faire sortir, tirer hors), ce qui renvoie naturellement à l'idée de passage de l'état d'enfant à celui d'adulte (notons avec G. Mialaret, in *Les sciences de l'éducation* ; PUF -QJ- 1976, que le mot éducation peut être entendu de trois façons complémentaires : éducation-système, éducation-produit, éducation-processus) ;

instruire, du latin *instruere*, signifie à la fois élever, construire (une maison par exemple) et outiller, équiper, ce qui correspond donc à la fonction de transmission (performante) de savoirs et savoir-faire (constamment mis à jour).

Ces devoirs d'enseigner, éduquer et instruire font peser sur l'enseignant de lourdes responsabilités qui sont d'ailleurs à la mesure des problèmes qu'ils soulèvent : des problèmes non seulement d'arbitrages didactico-pédagogiques mais aussi de choix politico-philosophiques (en particulier celui de la laïcité).

2) Responsabilité éducative et éthique.

Dans "*De la responsabilité en éducation*" (Érès ; 1995), J.-B Paturet distingue principalement deux formes de responsabilité éducative.

a- La responsabilité éducative comme éthique de l'engagement

"L'éducateur ne s'engage pas seulement dans l'immédiateté de sa relation à l'éduqué, mais pour l'avenir. Il ne s'agit pas seulement ici du nécessaire apprentissage à la citoyenneté (...). Il ne s'agit pas uniquement d'une meilleure maîtrise des connaissances (...). La responsabilité pour l'avenir entraîne un nouveau rapport dans la praxis éducative : elle doit viser à ce qu'«une vie proprement humaine soit toujours possible sur la terre»". La citation que fait Paturet est sans doute de H. Jonas (*Le principe responsabilité* ; éd. du Cerf, 1993) pour lequel l'éthique de la responsabilité se confond avec celle de l'avenir

puisque le problème crucial est la maîtrise du danger technologique. Pour cela, nous qualifierions volontiers cette responsabilité éducative d'écologique au sens large du terme.

b- La responsabilité éducative comme éthique de la singularité

"Le maître, l'éducateur sont responsables de leur engagement vis-à-vis de ce qui est unique chez l'élève apprenti, de ce qui fait l'originalité, ce qui distingue chacun. En un mot, cette éthique de la singularité est la reconnaissance de ce qui, chez l'élève apprenti, échappe à toute maîtrise et qui place l'éducateur en position de vrai menuisier". Paturet fait allusion ici à la métaphore de la main et du travail du bois qu'utilise M. Heidegger (*Qu'appelle-t-on penser ?*).

Remarque : il est sans doute utile de renvoyer au catalogue des effets pervers que dresse D. D'Souza à partir du voyage en absurde qu'il nous propose dans les campus universitaires américains (*L'Éducation contre les libertés* ; Gallimard ; 1993) ; car la responsabilité de l'enseignant est aussi de se dresser contre de tels dysfonctionnements du système éducatif lorsqu'il se trouve aux prises avec les faux bons principes.

SECTION 2 : Professeur, un métier et une profession.

§1) Métier et profession.

-A- Des définitions.

1) Le métier.

Exercer un métier est réaliser un travail déterminé et reconnu socialement et dont on peut tirer ses moyens d'existence.

Selon M. Descolonges (*Qu'est-ce qu'un métier ?* ; PUF ; 1996), un métier combine toujours trois dimensions :

- une dimension personnelle : l'œuvre créée ;
- une dimension technique : un travail accompli ;
- une dimension sociale : un lien tissé.

On peut ajouter avec C. Dubar (auteur de *La socialisation ; construction des identités sociales et professionnelles* ; A. Colin ; 1992) que l'appartenance à un métier est liée "à la maîtrise et à la reconnaissance d'une spécialité apprise en formation initiale et exercée au sein d'une communauté culturelle dotée de son langage (<<jargon>>), de ses signes extérieurs (tenue, outils, ...) et de ses marques de distinction (le <<pro>>). Ils se sentent fortement solidaires de <<la grande famille des gens du métier>> qui constitue le noyau dur de leur identité" (in "*Sciences humaines*" ; n° 37 de mars 94).

Plusieurs expressions dérivées sont utiles pour mieux apprécier la notion de métier, comme "être un homme de métier" ou "avoir du métier", qui signifient que l'on a affaire à quelqu'un qui fait preuve d'une grande habileté dans la pratique de son activité, autrement dit qui montre une grande expertise. Par ailleurs, l'expression "corps de métier" rejoint la dimension sociologique du métier en tant que groupe et communauté.

2) La profession

Dans son sens habituel, le terme de profession est considéré comme synonyme de métier.

(1) Profession = occupation habituelle dont on tire une rémunération au contraire de l'amateur qui ne l'exerce que pour son seul plaisir.

(2) Profession = ensemble de métiers ayant des aspects communs : conditions d'accès, de formation, d'organisation, de techniques, de responsabilités, etc. C'est ainsi que l'on parle de la profession enseignante, de la profession comptable, des professions de santé, des professions juridiques, ...

(3) Profession = métier bénéficiant d'un certain prestige par le statut social qu'il procure.

-B- Des relations.

Selon le sens donné aux États-Unis au qualificatif "professionnel", une profession est un métier présentant des caractéristiques distinctives : les professions constituent alors de ce point de vue un sous-ensemble des métiers.

1) Les critères distinctifs de la profession par rapport au métier

Dans Recherche et formation n° 6 (1989), M. Lemosse présente six critères de définition d'une profession :

- (1) L'exercice d'une profession implique une activité intellectuelle qui engage la responsabilité individuelle de celui qui l'exerce ;
- (2) c'est une activité savante, et non de nature routinière, mécanique ou répétitive ;
- (3) elle est pourtant pratique, puisqu'elle se définit comme l'exercice d'un art plutôt que purement théorique et spéculative ;
- (4) sa technique s'apprend au terme d'une longue formation ;
- (5) le groupe qui exerce cette activité est régi par une forte organisation et une grande cohésion internes ;
- (6) il s'agit d'une activité de nature altruiste au terme de laquelle un service précieux est rendu à la société".

Remarque : ce qui peut également distinguer la profession du métier est qu'une profession est davantage qu'une simple *expertise*.

Le professeur est expert lorsqu'il n'est plus débutant, qu'il maîtrise sa discipline et la didactique qui la concerne et surtout lorsqu'il est spécialiste expérimenté de l'apprentissage, ayant donc la parfaite maîtrise des connaissances et du savoir-faire en la matière.

Mais le professeur professionnel est davantage qu'un expert. Si toute profession exige une grande expertise, toute expertise est limitée essentiellement à la dimension technique et procédurale du métier, à l'habileté que l'exercice de celui-ci exige : "dès que les règles du jeu changent, dès qu'on change de jeu (de langage, de pouvoir), les experts changent et cessent d'être des experts. Aucun expert ne peut dire s'il est préférable de mettre l'accent sur la progression du groupe d'élèves ou bien de s'attarder aux plus lents, quitte à ralentir tout le groupe. Aucun expert ne peut nous dire s'il est préférable d'enseigner selon un certain style

(démocratique, autoritaire, etc..), selon certaines valeurs, etc. (M. Tardif et C. Gauthier, *op. cité*, p. 236) ; "il n'existe pas d'expertise en ce qui a trait aux normes" (*ibid.*).

2) Les stratégies distinctives de la profession par rapport au métier

Pour d'autres auteurs, ce qui distingue la profession du métier est la prise en charge par le groupe :

- de la formation, initiale et permanente ;
- du développement du savoir ;
- de l'éthique de la profession ;
- du contrôle des conditions d'accès à la profession

§2) Métier et profession de professeur.

-A- Le métier de professeur

1) Le corps enseignant, corps de métier ...

G. Mialaret écrit dans son "Que sais-je" (PUF ; 1977) consacré à la formation des enseignants des enseignants : "En tant que membre d'un corps professionnel, tout éducateur a un certain nombre de fonctions à remplir et son comportement ne peut pas ne pas respecter certains principes de cohérence sur le plan axiologique. Le choix et l'acceptation d'une vie professionnelle dans le domaine de l'éducation supposent que l'individu ait, explicitement ou implicitement, une certaine image de l'institution scolaire et qu'il ait réfléchi au rôle de l'éducation et à la place de l'école dans la société". La notion de "corps professionnel" doit nous rappeler ici l'origine napoléonienne du corps enseignant du secondaire public : " en général, j'ai organisé l'Université en corps, parce qu'un corps ne meurt jamais et parce qu'il y a transmission d'organisation, d'administration et d'esprit" (Discours de Napoléon le 21/3/1810). Un corps professionnel a donc un "esprit" au sens contemporain de culture organisationnelle ou communautaire ; d'où l'esprit de corps ...

2) Le métier de professeur en opposition avec le statut d'enseignant ...

François Dubet (*Les Lycéens* ; Seuil ; 1991) constate : "D'un côté, les professeurs organisent leurs discours et leur expérience autour de leur statut : leur position dans une organisation et leurs identifications collectives. De l'autre, ils se définissent par leur métier : leurs investissements personnels, les relations qui les attachent aux élèves et une conception très individuelle, parfois intime, de leur tâche". L'auteur explique cette dualité comme l'une des conséquences de la configuration structurelle de l'Éducation nationale qui est, selon la classification d'H. Mintzberg, une bureaucratie professionnelle, avec standardisation des qualifications, domination du centre opérationnel et décentralisation à la fois horizontale et verticale des pouvoirs. "Un très grand nombre d'enseignants ne veulent pas se reconnaître dans leur milieu professionnel (...) Les définitions statutaires et la place dans l'organisation sont perçues comme des attributs extérieurs, pesants, parasites, hostiles, alors que le métier est défini comme une propriété personnelle. Non seulement au statut négatif s'oppose le métier positif, mais les acteurs parlent du métier en termes individuels de plaisir, de talent, de réalisation personnelle indépendante du statut, comme s'il ne relevait que de la personnalité. (...) Le métier d'enseignant est très largement construit par chacun. Les

programmes, les disciplines et les élèves exercent des contraintes, mais le professeur a le sentiment de pouvoir définir un ordre des priorités, un style, une relation, (...). A écouter les professeurs, il semble que deux grandes stratégies se dessinent. Certains professeurs parlent surtout de la discipline enseignée, du niveau à atteindre et des moyens d'y parvenir (...). D'autres professeurs évoquent plus volontiers les élèves que la discipline et parlent de socialisation, de stimulation de l'intérêt". Ainsi, les professeurs sont souvent passionnés par leur métier : mais selon le cas, il s'agit principalement d'une passion pour la discipline qu'ils enseignent ou pour les élèves qu'ils forment.

Une enquête récente de la DEP du MEN (Les dossiers d'éducation et formations n° 83 d'avril 97), relatée dans les pages d'actualité du BO n° 25/97 du 19 juin 97, p. 1701, montre que les discours que les enseignants du second degré tiennent sur leur discipline sont de trois types :

- un discours révélant un "décalage entre l'idéal disciplinaire et la pratique de l'enseignement" : l'écart est vécu négativement par beaucoup d'enseignants qui mettent en avant les difficultés du métier ;

- un discours mettant en avant "l'amour de la discipline et la passion de la transmission" ;

- un "discours de l'utilité : la matière est en soi discipline de l'esprit, elle est aussi vecteur de socialisation".

L'**annexe 2** reprend les deux principales séries de résultats de l'analyse textuelle multidimensionnelle des réponses fournies lors de cette enquête. Remarquons pour une juste interprétation des cartes d'analyse multidimensionnelle que les enquêteurs ont rangé l'économie-gestion dans les "sciences économiques", le secteur tertiaire regroupant les filières tertiaires des lycées professionnels.

-B- La profession de professeur

1) Professeur, une semi-profession.

Lorsqu'il confronte le métier de professeur à la liste des critères distinctifs d'une profession évoquée plus haut, Ph. Perrenoud s'aperçoit que notre métier n'y répond pas positivement à tous, en particulier aux critères (4) et (5), voire au (1), ce qui lui fait dire que l'enseignement est une semi-profession ; reprenant ainsi l'expression utilisée par A. Etzioni en 1969.

M. Lemosse estime lui-aussi que le métier de professeur est une semi-profession, en expliquant que ce métier ne met pas complètement en œuvre les stratégies distinctives d'une profession.

2) Professeur, un métier à professionnaliser

-a- la professionnalisation, un processus incertain...

• Professionnel est l'état désiré ; la professionnalisation est le processus nécessaire permettant de passer du métier à la profession.

" Chacun comprend facilement qu'une <<semi-profession>> ait l'ambition de devenir une profession à part entière, et donc prétendre en avoir toutes les caractéristiques dès aujourd'hui. mais les institutions et la société résistent, la professionnalisation ne se décrète pas unilatéralement, tout simplement parce qu'elle <<donne droit>> à de considérables privilèges

en termes d'autonomie, de pouvoir, de prestige, de revenu. On peut donc parfaitement imaginer qu'un métier s'installe durablement dans la situation de semi-profession, compte tenu d'un état des technologies, des besoins, de la division du travail et des rapports de force entre métiers, entre employeurs et salariés, entre usagers et gens de métier. On peut même envisager des évolutions régressives, des processus de <<déprofessionnalisation>>, de <<prolétarisation>>. Il n'est pas sûr que le métier d'enseignant soit définitivement à l'abri d'une telle évolution". Ph. Perrenoud (1994).

- La professionnalisation est un processus à la fois de rationalisation des savoirs mis en œuvre et d'amélioration des pratiques en situation. Car le professionnel est celui qui sait être constamment l'"homme de la situation", même et surtout lorsque la situation est nouvelle et risquée ; c'est celui qui sait ajuster sa réponse à la demande, au contexte et au complexe, celui aussi qui sait "rendre compte de ses savoirs, de ses savoir-faire, de ses actes" (B. Charlot et E. Bautier ; 1991).

Pour favoriser la professionnalisation de l'enseignement, il faut compter à la fois sur une transformation individuelle des professeurs et sur une transformation structurelle de toute la profession.

- Pour savoir quel est l'objectif à fixer à la professionnalisation, les belges J. Donnay et E. Charlier proposent de définir "l'enseignant-professionnel comme étant le formateur qui

- (1) en fonction d'un projet de formation explicite,
- (2) tient compte de manière délibérée du plus grand nombre de paramètres possibles de la situation de formation considérée,
- (3) les articule de manière critique (à l'aide de théories personnelles ou collectives),
- (4) envisage une ou plusieurs possibilités de conduites et prend des décisions de planification de son action,
- (5) les met en œuvre dans des situations concrètes et recourt à des routines pour assurer l'efficacité de son action,
- (6) réajuste son action dans l'instant s'il le perçoit comme nécessaire (réflexion dans l'action),
- (7) tire pour plus tard des leçons de sa pratique (réflexion sur l'action)".

- Nous proposons quant à nous le résumé schématique suivant :

Praticien professionnel	un droit :	fondée sur sa compétence et sur son éthique
	l'autonomie statutaire	
	une obligation :	juridique et morale de ses décisions et de ses actes
	1 la responsabilité	

-b- La professionnalisation, un processus nouveau...

En combinant des grilles comme celle proposée par Ph. Thoër (Cahiers pédagogiques n° 330 de janvier 95, p. 16) et celle de M. Altet (1996), on peut établir le tableau suivant qui montre que le modèle de professionnalité enseignante est lié aux caractéristiques générales du système de formation et qu'il dépend de l'époque considérée :

Décennies	Éléments dominants du système éducatif	Modèles principaux	L'école propose aux élèves ...	Pour le prof., c'est une période de ...	Type de prof. :
60	Le prof. et le programme	Savoir à transmettre Progression Notation	des modèles à imiter	certitudes	Prof. "magister"
70	Le groupe, la vie	Épanouissement de l'élève, formation à la vie sociale, autonomie, projet	des expériences à vivre	doute	Prof. technicien
80	La technologie, l'ingénierie	Enseignement rationnel, PPO, référentiel, évaluation	des problèmes à résoudre	efficacité	Prof. ingénieur, technologue
90	L'apprentissage La communication	Situations didactiques, élève sujet apprenant	des solutions à construire	médiation	Prof. professionnel, praticien réfléchi